

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Association « Sentiers » – Combes dijonnaises - Organisation d'un chantier d'insertion pour la mise en valeur des édifices ruraux - Demande de participation du Département de la Côte d'Or au financement de l'opération dans le cadre du plan « patrimoine-insertion » - Année 2007**

Madame Durnerin, au nom des commissions des Affaires Sociales, du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses initiatives de développement de l'emploi au bénéfice des habitants les plus en difficulté, la Ville souhaite organiser, en partenariat avec le Grand Dijon et le Département de la Côte d'Or, un chantier annuel d'insertion permanent, confié à l'association « Sentiers » pour la mise en valeur des édifices ruraux des parcs des combes dijonnaises.

Les travaux envisagés doivent permettre à des demandeurs d'emploi en grande difficulté d'intégrer la vie professionnelle, de reprendre confiance en eux-mêmes, d'acquérir des gestes et des savoir-faire professionnels et, par là-même, les compétences nécessaires à leur « employabilité ».

Ainsi en 2005, 19 salariés bénéficiaires d'un contrat de solidarité ou d'un contrat d'avenir, ont travaillé sur ce chantier, d'une durée globale de 82 jours.

1996 heures de travail salarié y ont été effectuées.

Actuellement, 9 de ces salariés bénéficient ou vont prochainement bénéficier d'une mesure d'insertion professionnelle ; 55,5% de ces mesures concernent l'emploi.

Ce chantier apporte également une nouvelle attractivité aux parcs, non seulement par l'ouverture des sites restaurés au grand public et par le développement d'animations culturelles et éducatives, mais aussi comme lieu d'échanges et de dialogue entre les visiteurs et l'équipe du chantier.

Au-delà de l'intérêt humain, cette opération présente donc une réelle utilité sociale et pédagogique.

D'un coût annuel estimé à 70 000 €, elle est susceptible de bénéficier d'un financement de 35 000 € du Département de la Côte d'Or, dans le cadre du plan « patrimoine-insertion ».

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Sociales, du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. solliciter, à hauteur de 35 000 €, la participation financière du Département de la Côte d'Or susceptible d'être attribuée à l'association « Sentiers » dans le cadre du plan « patrimoine-insertion » pour l'organisation d'un chantier d'insertion dans les parcs des combes dijonnaises en 2007,
2. m'autoriser à signer tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT